

Les rendez-vous de l'actualité sociale

OBJECTIFS :

- À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :
- Connaître les évolutions législatives
 - Comprendre les évolutions règlementaires
 - Connaître les évolutions jurisprudentielles et de droit social

PUBLIC VISE

RRH / Juriste / Dirigeant

NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLES REQUIS

Pas de prérequis

DUREE DE LA FORMATION

7h en deux demies-journées réparties comme suit :

Juin 2022 : ½ journée : 3,50 heures

Décembre 2022 : ½ journée : 3,50 heures

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Présentiel ou distanciel

Théorie : 40%

Pratique : 40%

Questions/échanges : 20%

Support de formation fourni au stagiaire

Connexion Wi-Fi, tableau et paper-board

Locaux accessibles aux personnes en situation de handicap

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Marine KERROS

Avocat spécialiste en Droit du travail, de la Sécurité Sociale et de la Protection sociale

MOYENS D'EVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Liste d'émargement à la demi-journée

Certificat de réalisation

Evaluation de fin de formation

TARIF

220 € HT la demi-journée

440 € HT pour les deux demi-journées

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La loi du 5 septembre 2018 pour la « liberté de choisir son avenir professionnel » a pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap.

Notre organisme tente de donner à tous les mêmes chances d'accéder ou de maintenir l'emploi.

Nous pouvons adapter certaines de nos modalités de formation, pour cela, nous étudierons ensemble vos besoins.

Pour toutes questions, merci de contacter Angéline JONCOUR au 02.98.43.00.50

PROGRAMME

Actualités législatives

- Lois
- Décrets
- Instructions
- Arrêtés

Actualités jurisprudentielles

- Le contrat de travail
- La santé au travail
- La rupture du contrat de travail
- Les représentants du personnel
- La paie
- Divers

Les thèmes seront affinés en fonction de l'actualité.

MODALITES D'INSCRIPTION

Afin de vous inscrire à notre formation, merci de contacter 10 jours avant le début de la formation :

Angéline JONCOUR – Référent formation au 02.98.43.00.50

Un questionnaire, un CV ou toute autre pièce peuvent vous être demandés afin que nous puissions nous positionner sur votre niveau à l'entrée de la formation.

Une fois votre inscription validée, nous vous adresserons une convention de formation et une convocation par mail avant le début de la formation

En cas de subrogation de paiement, un accord du financeur doit nous être parvenu avant le début de la formation.

Délai de rétractation minimum 10 jours avant la formation

Il est possible de s'inscrire pour une demi-journée.

CONTACT

Référent administratif de la formation

Angéline JONCOUR

avocats@cabinet-mca.fr – 02.98.43.00.50